



Ligne de conduite	ÉLV 8.2
Domaine : Élèves	En vigueur le : 28 novembre 2006 (SP-06-94) Révisée le : 29 janvier 2008 (SP-07-70)

L'usage exclusif du masculin ne vise qu'à alléger le texte.

CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE

L'élaboration, la révision et la mise en oeuvre du Code de conduite de l'école est la responsabilité première du directeur d'école.

Le code doit énoncer clairement les comportements acceptables et inadmissibles pour tous les membres de la communauté scolaire (p. ex. : parents, élèves, personnel, visiteurs, bénévoles) et doivent être conformes aussi au code de conduite du conseil.

1. ÉLABORATION ET RÉVISION

Lors de l'élaboration ou de la révision de ces normes de comportement internes, le directeur d'école doit tenir compte des points de vue du conseil d'école. De plus, il doit :

- solliciter les commentaires des élèves, du personnel, des parents et des membres de la communauté scolaire;
- préciser des modalités et un calendrier de révision, selon la ligne de conduite du conseil ÉLV 8.1 - Code de conduite;
- établir des voies pour communiquer les normes à toutes les personnes concernées pour rendre ces normes compréhensibles, y compris aux parents dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

2. MISE EN OEUVRE

- a) Le Code de conduite est un document mis à la disposition des élèves, de leurs parents, du personnel et des directeurs d'école du CSCNO ainsi qu'aux cadres du Conseil.
- b) Chaque année, les écoles du CSCNO impriment une quantité suffisante du document pour remettre aux groupes cibles (élèves nouvellement inscrits et membres du conseil d'école).
- c) Le directeur d'école s'assure que le Code de conduite soit présenté au personnel et aux élèves au début de l'année.
- d) Le directeur rappelle l'existence du Code de conduite aux parents dans une lettre au début de l'année et lors de la soirée d'information en septembre.

- e) Le directeur affiche le Code de conduite dans son école aux endroits les plus visibles.
- f) Lorsque le Code de conduite est remis aux parents à l'inscription de leur enfant à l'élémentaire et au secondaire, une confirmation sera demandée aux parents attestant qu'ils ont bel et bien reçu le document, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils s'engagent à le revoir avec leur enfant. La confirmation, sous la forme d'un coupon-réponse, devra être retournée à l'école avec la signature d'un parent. Un modèle du coupon-réponse se trouve en annexe ÉLV 8.2.1.
- g) Le directeur est responsable de la mise en oeuvre du code de conduite de son école selon le Code de conduite du Conseil ainsi que des lignes de conduite qui s'y rattachent.



Annexe ÉLV 8.2.1

Nom de l'école, adresse et numéros de téléphone et de télécopieur

Le (indiquer la date)

Madame, Monsieur,
Tutrice, Tuteur,

Vous recevez aujourd'hui le *Code de conduite de l'école*. Le *Code de conduite de l'école* est basé sur la ligne de conduite ÉLV 8.2 - Code de conduite de l'école et le *Code de conduite de l'Ontario* dans lequel le ministère de l'Éducation établit clairement les normes provinciales de comportement. Il précise les conséquences imposées aux élèves qui ne se conforment pas à ces normes. Le *Code de conduite de l'école* s'inspire des valeurs véhiculées par la mission et la vision du Conseil.

Il est évident que la mise en oeuvre efficace du Code de conduite ne peut pas se faire sans l'appui et la collaboration des parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants. **J'aimerais que vous preniez quelques minutes pour revoir avec votre enfant le contenu du Code de conduite** puisque les efforts concertés de chacun nous permettront d'assurer dans nos écoles un milieu d'apprentissage sain, respectueux et sécuritaire.

Si, après avoir lu le document vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi pour des explications additionnelles. Une copie du Code de conduite est remise à chacune des familles et aux parents des élèves nouvellement inscrits aux paliers élémentaire et secondaire les années subséquentes. Nous vous demandons donc de conserver précieusement cette copie.

Veillez retourner le coupon-réponse ci-dessous pour confirmer que vous avez bien reçu le document et que vous l'avez revu avec votre enfant.

J'apprécie le temps que vous prendrez pour appuyer l'école dans sa quête d'un environnement respectueux et sécuritaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Prénom et nom du directeur

« Coupon-réponse confirmant la réception du Code de conduite »
(à retourner à l'école s'il vous plaît)

Je suis le parent, tuteur de : _____
(Inscrire le prénom et le nom de l'élève)

J'ai reçu le *Code de conduite de l'école* et je m'engage à le revoir avec mon enfant.

Nom et prénom du parent (tuteur) _____
(Écrire en lettres moulées le prénom et le nom du parent ou tuteur)

Signature du parent (tuteur) _____ Date : _____